

# ARCHITECTURE, PATRIMOINE ET URBANISME DANS LES OPÉRATIONS DE CONSTRUCTION

Respecter l'ensemble des règles dans vos opérations de construction

1 JOUR, 7 HEURES

RÉGLEMENTATION DE LA CONSTRUCTION

CODE : MTC89

## Objectifs de la formation

- Savoir articuler les réglementations en matière d'urbanisme, de patrimoine et d'architecture dans vos opérations de construction
- Identifier les spécificités des travaux sur les monuments historiques, dans les abords ou dans les sites patrimoniaux remarquables
- Identifier les dérogations aux règles d'urbanisme et de construction afin de favoriser l'innovation architecturale

## Animée par

- **VERNET Mélanie**  
Avocat à la cour,  
CABINET MATHIEU / VERNET  
AVOCATS
- **MATHIEU Tiphaine**  
Avocat à la cour,  
CABINET MATHIEU / VERNET  
AVOCATS

## Public concernés

- Responsable Patrimoine, Urbanisme et Aménagement ; Architecte et maître d'œuvre ; Maître d'ouvrage public et privé ; Juriste ; Urbaniste ; Aménageur

## Dates

- Paris

## Rappel des règles en matière de patrimoine

- Appréhender le régime de l'archéologie préventive
- Connaître les institutions relatives à la protection du patrimoine et leur rôle : commission nationale du patrimoine et de l'architecture
- La protection du patrimoine : les sites patrimoniaux remarquables (création et modalités de gestion)
- La protection du patrimoine culturel : les domaines nationaux, les biens inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco, etc.
- La protection des abords des monuments historiques

## Connaître les spécificités des travaux sur les monuments historiques, dans les abords ou dans les sites patrimoniaux remarquables

- Valoriser les territoires par la modernisation du droit du patrimoine et la promotion de la qualité architecturale
- En quoi consiste l'harmonisation des régimes

## Critères d'admission

- Aucun prérequis n'est nécessaire

## Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire

## Modalités pédagogiques

- Tous nos stages de formations sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants.
- Les formations se déroulent en présentiel ou en classe virtuelle avec un équilibre théorie / pratique. Chaque fois que cela est pertinent des études de cas et des mises en pratique ou en situation sont proposées aux stagiaires.
- Un questionnaire préalable dit 'questionnaire pédagogique' est envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques. Il est transmis aux intervenant(e)s avant la formation, leur permettant de s'adapter aux publics.
- Toute formation se clôture par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire sur le déroulement, l'organisation et les activités pédagogiques de la formation. Les intervenant(e)s évaluent également la session.
- Une auto-évaluation des acquis pré et post formation est effectuée en ligne afin de permettre à chaque participant de mesurer sa progression à l'issue de la formation.
- Une évaluation à froid systématique sera effectuée à 6 mois et 12 mois pour s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert de compétences en situation professionnelle, soit par téléphone soit par questionnaire en ligne.

## Tarifs

- Tarif général \_\_\_\_\_ 995,00 €HT

d'autorisation dans les sites patrimoniaux remarquables et les abords

- Comprendre le rôle de l'architecte des bâtiments de France (ABF) en matière d'autorisation d'urbanisme dans les sites patrimoniaux remarquables, les monuments historiques ou les abords

---

## Comment promouvoir de la qualité architecturale dans vos opérations de construction

- Comprendre le dispositif du 1% artistique
- Identifier les dérogations aux règles d'urbanisme et de construction afin de favoriser l'innovation architecturale
- Connaître les contours de l'obligation du recours à l'architecte dans les projets de construction

---

## Application pratique : ce qui change pour les opérationnels

- Bilan : analyse et critiques
- Exercice pratique : jeux ludiques afin d'identifier les types d'autorisation d'urbanisme en fonction du projet (SPR, monument historique, etc)
- Cas pratiques et mise en situation permettant de balayer l'ensemble du programme